

9 juin 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le neuf juin deux-mille-quatorze (9 juin 2014) à dix-huit heures trente (18 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MME La conseillère Nadia Masse
MM. Le conseiller Robert Bergeron
Le conseiller Patrice Charette
Le conseiller Claude Labonté
Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Claude Nantel

Sous la présidence du maire, M. Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 4 juin 2014.

3. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière adjointe, le maire déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

4. **RÉS. 144.06.2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
9 JUIN 2014
À 18 H 30**

ORDRE DU JOUR

1. Prière / Moment de réflexion
2. Présences
3. Ouverture de la séance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Appel d'offres et contrats
 - 5.1 Mandat supplémentaire à WSP pour la réalisation d'un devis et pour la surveillance des travaux de construction de trottoirs sur la rue Allard;



- 5.2 Mandat à WSP pour la réalisation d'un devis et pour la surveillance des travaux de construction de trottoirs sur la rue de l'Église;
- 5.3 Mandat pour la réalisation des aménagements paysagers pour l'affichage au village;
- 5.4 Mandat pour la réalisation de panneaux pour l'affichage au village;
- 5.5 Mandat pour la réalisation de poutres de bois pour l'affichage au village;

6. Administration

- 6.1 Financement des règlements d'emprunt 2009-170 et 2013-230 pour un total de 1 044 200 \$: Financement par billet;
- 6.2 Financement des règlements d'emprunt 2009-170 et 2013-230 pour un total de 1 044 200 \$: Octroi de contrat;

7. Urbanisme

- 7.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2014-013 concernant la propriété sise du 132, rue du Collège constituée du lot 16-59, dans le cadastre du Village (0926-97-1659);

8. Période de questions et réponses

9. Levée de la séance

Adoptée

- 5.1 **RÉS. 145.06.2014** **MANDAT SUPPLÉMENTAIRE À WSP POUR LA RÉALISATION D'UN DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR LA RUE ALLARD**

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé à Genivar (maintenant WSP) pour accompagner la Municipalité dans ses démarches relatives à l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) ainsi que pour la surveillance des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc sur la rue Allard (résolution 008.01.2013);

CONSIDÉRANT QUE des travaux de construction de trottoirs doivent également être réalisés dans le cadre de ce mandat ;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater la firme WSP pour la réalisation d'un devis et pour la surveillance des travaux de construction de trottoirs sur la rue Allard pour la somme de 4 220 \$ plus les taxes, le tout conformément à leur offre de services présentée en date du 27 mai 2014.

D'autoriser la directrice générale à signer tout document relatif à ce mandat.

Adoptée

- 5.2 **RÉS. 146.06.2014** **MANDAT À WSP POUR LA RÉALISATION D'UN DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR LA RUE DE L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de construction de trottoirs doivent être réalisés sur la rue de l'Église grâce à une aide financière obtenue dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (MADA);



Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater la firme WSP pour la réalisation d'un devis et pour la surveillance des travaux de construction de trottoirs sur la rue de l'Église pour la somme de 4 880 \$ plus les taxes, le tout conformément à leur offre de services présentée en date du 27 mai 2014.

D'autoriser la directrice générale à signer tout document relatif à ce mandat.

Adoptée

**5.3 RÉS. 147.06.2014 MANDAT POUR LA RÉALISATION DES
AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS POUR
L’AFFICHAGE AU VILLAGE**

CONSIDÉRANT l'aménagement de deux enseignes municipales en 2013, à la sortie 140 et à l'intersection du boulevard du Curé-Labelle et du chemin Augustin-Lauzon;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'y réaliser des aménagements paysagers afin d'améliorer l'esthétisme des entrées de village;

CONSIDÉRANT QUE parmi les entreprises sollicitées, l'entreprise Paysagistes Northland Inc. a présenté l'offre la plus avantageuse;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater l'entreprise Paysagistes Northland Inc. pour la réalisation de deux aménagements paysagers aux enseignes municipales à la sortie 140 et à l'intersection du boulevard du Curé-Labelle et du chemin Augustin-Lauzon pour la somme de 9 324 \$ plus les taxes.

Que la présente dépense soit payée à même le projet « Affichage et réaménagement du noyau villageois » dans le cadre du pacte rural.

Adoptée

**5.4 RÉS. 148.06.2014 MANDAT POUR LA RÉALISATION DE PANNEAUX
POUR L’AFFICHAGE AU VILLAGE**

CONSIDÉRANT QUE suite au contournement de la route 117 à l'extérieur du village, et l'aménagement de deux enseignes en 2013, il y a lieu de continuer l'affichage à l'intérieur du village pour bien diriger les touristes et passants dans le village;

CONSIDÉRANT QUE le mandat consiste à la réalisation de panneaux et plaquettes en composite pour deux enseignes, soit une enseigne au parc du Curé-Labelle et l'autre au parc des Cheminots face à la piste cyclable le P'tit Train du Nord;

CONSIDÉRANT QUE parmi les entreprises sollicitées pour ce mandat, l'entreprise Raytint a été la seule entreprise à soumettre un prix;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater l'entreprise Raytint pour la réalisation de panneaux et plaquettes pour des enseignes municipales pour la somme de 4 395 \$ plus les taxes.

Que la présente dépense soit payée à même le projet « Affichage et réaménagement du noyau villageois » dans le cadre du pacte rural.

Adoptée

**5.5 RÉS. 149.06.2014 MANDAT POUR LA RÉALISATION DE POUTRES
DE BOIS POUR L’AFFICHAGE AU VILLAGE**

CONSIDÉRANT QUE suite au contournement de la route 117 à l'extérieur du village, et l'aménagement de deux enseignes en 2013, il y a lieu de continuer l'affichage à l'intérieur du village pour bien diriger les touristes et passants dans le village;

CONSIDÉRANT QUE le mandat consiste à l'achat de 4 poutres de bois comprenant la coupe, le sablage, la teinture, le transport et le perçage;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater l'entreprise L'Été indien pour la réalisation de 4 poutres de bois pour des enseignes municipales comprenant la coupe, le sablage, la teinture, le transport et le perçage pour la somme de 6 500 \$ plus les taxes.

Que la présente dépense soit payée à même le projet « Affichage et réaménagement du noyau villageois » dans le cadre du pacte rural.

Adoptée

**6.1 RÉS. 150.06.2014 FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D’EMPRUNT
2009-170 ET 2013-230 POUR UN TOTAL DE
1 044 200 \$: FINANCEMENT PAR BILLET**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Labelle souhaite emprunter par billet un montant total de 1 044 200 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2009-170	244 200 \$
2013-230	800 000 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.



Qu'un emprunt par billet au montant de 1 044 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2009-170 et 2013-230 soit réalisé.

Que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière.

Que les billets soient datés du 17 juin 2014;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015.	39 300 \$
2016.	40 300 \$
2017.	41 600 \$
2018.	42 800 \$
2019.	44 000 \$ (à payer en 2019)
2019.	836 200 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Labelle émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 juin 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2009-170 et 2013-230, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

6.2

**RÉS. 151.06.2014 FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
2009-170 ET 2013-230 POUR UN TOTAL DE
1 044 200 \$: ADJUDICATION DU CONTRAT**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Labelle accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de la Rouge pour son emprunt par billet du 17 juin 2014 au montant de 1 044 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2009-170 et 2013-230, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

39 300 \$	2,749 %	17 juin 2015
40 300 \$	2,749 %	17 juin 2016
41 600 \$	2,749 %	17 juin 2017
42 800 \$	2,749 %	17 juin 2018
880 200 \$	2,749 %	17 juin 2019

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée



7.1 RÉS. 152.06.2014 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2014-013 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 132, RUE DU COLLÈGE CONSTITUÉE DU LOT 16-59, DANS LE CADASTRE DU VILLAGE (0926-97-1659)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet le remplacement et la modification d'une galerie, des portes et fenêtres et la modification de la toiture avec une pente 4 :12 avec un revêtement de bardeau d'asphalte de couleur brune;

CONSIDÉRANT QUE la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux objectifs du règlement 2011-204, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 025.05.2014 recommandant au conseil d'accepter cette demande de PIIA;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale secteur Noyau villageois proposé par le demandeur pour la modification de la galerie, des portes, de la toiture avec une pente 4 :12 avec un revêtement de bardeau d'asphalte de couleur brune et d'autoriser le remplacement des fenêtres à la condition d'avoir une uniformité sur les dimensions. Le tout, tel que présenté à la propriété suivante :

- 132, rue du Collège (lot 16-59, du cadastre du Village)

Adoptée

7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

8. RÉS. 153.06.2014 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 50.

Adoptée

_(original signé)_____
Gilbert Brassard
Maire

_(original signé)_____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé)_____
Gilbert Brassard
Maire